

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT MARS
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12



Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 21

- Pour : 21

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, RASERA Louise

Pouvoirs : 02

Monsieur MARCHAND Thierry à Monsieur BERGER Jean-François

Madame LEFANT Myriam à Madame ROSSET Emmanuelle

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_03_09

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : PROTECTION ET VALORISATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL - AIDE COMMUNALE POUR COUVERTURE D'UNE TOITURE EN ARDOISES DE MORZINE A MME BUET CHANTAL

Bernard FOURNET, adjoint en charges des travaux, informe que par délibération du 21.03.2013 la commune accorde une aide financière aux particuliers qui réalisent la couverture de leur toiture en ardoises et/ou lauzes de Morzine aussi bien pour les constructions nouvelles qu'anciennes.

Cette aide qui était à l'origine d'un montant de 09 €/m² a été revalorisée par décision du Conseil municipal du 05 juillet 2018 et fixée à 20 €/m² sous les mêmes conditions.

Dans ce cadre, il fait part de la demande présentée par les conjoints BUET Chantal, DE BAGNEUX Raphaël et DE BAGNEUX Quentin, représentés par Mme BUET Chantal, qui ont fait parvenir un dossier de demande de subvention.

Ils sollicitent une aide pour la rénovation partielle d'une toiture en ardoises de Morzine, d'une surface de 16,33 m², sur leur propriété sise 49 chemin des Udrezants.

Considérant la nécessité d'encourager la mise en œuvre de ce type de travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la somme de 326,60 € à Mme BUET Chantal,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 25 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
